

MARGINATUS

Nouvelle Formule

Le journal
du GEM
(Groupe d'Etude
du Mérou)

N° 11
juillet 2011



www.gemlemerou.org

En pages
intérieures



**Médical : le douloureux cas de « Grognon »
Polynésie : les amours trahies du « Kito »
En poster : les Mérous d'Europe et de Méditerranée**

« Ça bouge ! »

Pour ce onzième numéro de MARGINATUS, nous avons « mis le paquet ». D'abord, avec deux pages supplémentaires, afin de couvrir encore mieux toute l'information et elle est richement illustrée de belles photos en noir et blanc et en couleur, avec ce poster qui vous permet de découvrir par les photos : le texte et les croquis, non seulement *Epinephelus marginatus*, mais aussi ses cousins de Méditerranée et d'Europe. Enfin, par la diversité des sujets abordés : compte-rendus et programmes des missions de recensement, découverte du « Kito », un mérou tropical menacé, analyse du nouveau décret relatif à la plongée professionnelle, coup de flash sur les différents destin qu'un mérou peut connaître, rétrospective d'une époque révolue, celle de la « pompe à mérou » et même, sur fond d'humour, regard jeté sur les malheurs d'un mérou « grognon ». Bonne lecture à tous.

Patrick Mouton

Ouverture tous azimuts !

Vent de fraîcheur et d'ouverture au GEM ! La fraîcheur nous parvient sous la forme de plusieurs adhésions fort appréciées et qui permettent de descendre progressivement la moyenne d'âge des membres dont la grisaille des tempes commence à moins se cacher.

Chacun connaît l'intérêt des « valeurs sûres » de nos anciens dont les noms circulent dans les bibliographies internationales et qui restent toujours prompts aux adaptations les plus folles sur le terrain de nos missions mais aussi sur celui de la relation politique et scientifique internationale. Les nouveaux venus représentent néanmoins un atout précieux, non seulement par un équilibrage progressif de la parité hommes-femmes, pour ne pas dire du sex-ratio, mais surtout par leurs nouvelles approches potentielles, susceptibles d'enrichir notre démarche.

L'ouverture actuelle est double. D'une part, elle est internationale puisque la dernière assemblée générale de janvier 2011 a validé une proposition pertinente relative aux membres étrangers. Jusqu'à présent, le GEM était constitué de membres adhérents nationaux. Une trentaine de collègues du bassin méditerranéen, d'Afrique et des autres continents, étaient ainsi d'éminents membres correspondants du GEM dans leur pays. Sans cotisation et perçus un peu comme des invités privilégiés du groupe et des amis, ils sont plus que jamais les nobles représentants de nos actions et de notre démarche. Grâce à eux, le GEM devient véritablement une association internationale. D'autre part, cette ouverture tient aussi dans les objectifs mêmes de notre association. Depuis quelques années, le mérou n'est plus le seul objet de nos campagnes, de plus en plus concernées aussi par l'habitat et l'écosystème de ce poisson. Or, l'histoire et l'évolution constatée dans les milieux marins, protégés ou non, nous incitent à prendre en considération de nouveaux enjeux de connaissance et de gestion.

Au sein de notre équipe, quelques-uns ont su, en effet, montrer l'importance de mieux connaître et de mieux suivre l'évolution du « Pei Coua », alias le Corb, ou encore *Sciaena umbra*. Résultat : le GEM ouvre désormais officiellement son activité à l'étude du Corb. Au-delà de la poursuite des recherches sur cette espèce, une des premières actions sera de proposer une forme de gestion de ses populations, adaptée à sa lente dynamique de reproduction et à la faiblesse actuelle de ses effectifs.

Pour autant, n'allez pas penser que le GEM devient une pieuvre gigantesque avec autant de thèmes d'études que de bras baladeurs et un bœuf à faire pâlir les perroquets les plus extravagants. Rassurez-vous, le pouple fait aussi partie de l'écosystème du mérou...

Philippe Robert



Un voyage nommé René

En août dernier, René Heuzey est venu filmer dans les eaux de Port-Cros pour un documentaire sur la Méditerranée produit par Gédéon. Au programme, notamment, une séance de plongée dans la réserve. L'objectif : filmer leurs derniers amours. Bien que coopératives, les meroùs annoncés restent pudiques et il aura fallu pas mal de patience. De belles images en perspective.

Scandola : Paradis de tous les Mérous ?

La Réserve naturelle de Scandola est un des fleurons de la Corse, classé patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Grâce à une diversité géologique et biologique à couper le souffle, et, d'autre part, à des réglementations qui, depuis 1975, le permettent. Certes, la pêche professionnelle y est possible dans certaines zones à l'exception de la réserve intégrale ». Mais si l'appât y est autorisé, pêche à la ligne, chasse sous-marine et plongée bouteille y sont interdites. Sauf pour les études menées par quelques plongeurs scientifiques. Bénéficiaire de ces mesures : *Epinephelus marginatus*, mais... pas seulement lui !

Juillet 2009. Au menu de cette mission : poisson... et inventaire des Gobiidés ! De « belles bêtes » : 3 à 18 cm de long selon les espèces, pour les adultes ! Les plongées se sont accumulées, les temps de paliers aussi. Il est temps de remonter vers des profondeurs moins pénalisantes. Les étoiles sont transférées et un « best-off » condense de la Méditerranée s'offre à nous : bancs de corail, de sable, de denticles, de barrières d'immenses Epinephelus marginatus. Au milieu, un mérou « différent », plus fin, avec des lignes longitudinales sombres... : une bâchette, *Epinephelus costae*. Et soudain, arrivant majestueusement : *Myceteroperca rubra*, le mérou royal ! Un, puis deux, vite rejoints par deux

autres ! Elancés, effilés, caudale légèrement concave : quelques superbes poissons !

En surface, je rejoins le bateau de la réserve et son responsable, Jean-Marie Dominici. Dans un grand sourire, très fier, il m'assure que ce spectacle est de moins en moins rare à Scandola !

Les jours suivants, même punition : gobies puis... des dizaines de meroùs bruns, jusqu'à 3 bâches et 7 meroùs royaux, à chaque plongée dans la réserve intégrale ! Une zone où, en 2003 (avec Jean-Michel Culioli de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio), Jean-Marie avait recensé plus de 150 meroùs bruns, mais aussi le premier mérou royal signalé à Scandola. Depuis 2008, bâches et meroùs royaux sont régulièrement observés. Parfois même en février ! Nous décidons alors de programmer une mission « 3 meroùs » [pour... 3 espèces différentes, en fail], mais également un premier comptage de ces chers serranidés avec le GEM.

Trois meroùs, sinon rien !

Un an plus tard, du 29 juillet au 4 août 2010, nous recevons donc les renforts de Patrice Francour et du couple Harmelin : Jo, bien sûr, mais également Mireille, qui nous fait l'amitié de nous accompagner. Une belle équipe donc, étoffée, durant quelques heures, par le Président du GEM, déguisé en



Histoires de Mérous : Destins croisés

Une vie de mérou brun ne se passe pas toujours dans la quiétude d'une aire marine protégée. Il arrive qu'elle connaisse un autre parcours. Voici quelques-uns de ces destins à l'issue heureuse ou moins heureuse, mais qui dans la majorité des cas sont tributaires d'un dénominateur commun : l'homme.

Bravo ! « Un bébé sauvé du seuil »

Les belles journées de printemps sont propices à bien des activités sur le bord de mer provençal. Ce jour-là, j'avais opté pour une promenade le long du sentier du littoral varois. Mais je n'étais pas le seul. D'autres s'y trouvaient aussi, mais pour des motivations différentes, comme, par exemple, la pêche à la ligne.

C'est en allant papoter avec un de ces pêcheurs au sujet des dernières nouvelles respectives et du beau temps qu'il faisait, éternel sujet de conversation, que j'ai pu mieux voir ses sars, saupes, serrans et autres labres faire partie du menu de mon « pescadou ». Mais à ma grande surprise, que vois-je : un petit mérou d'une quinzaine de centimètres entouré de sars minuscules, dont la taille me laisse pantoir ! J'évoque l'existence du moratoire sur le mérou brun et les tailles minimales de capture des poissons que cet habitué connaît pourtant bien. Nous échangeons quelques propos sur la nécessité de préserver les espèces protégées et, pour les autres, de ne pêcher que les grands individus qui ont atteint leur maturité sexuelle. Bien que conscient de ces

problématiques, il me répond que ses prises sont pour la soupe !

Pour éviter que cette soupe ait un goût d'amerume, j'arrive à le convaincre de relâcher le mérou, qui heureusement n'est pas tout à fait mort, contrairement aux petits sars.

Quelques semaines plus tard, je décide de remercier à coté d'un muni de mon équipement d'apnée. C'est avec le plus grand plaisir, qu'à l'abri d'une roche, je revois mon mérou juvénile. Ma petite action aura porté ses fruits mais pour combien d'autres mérous encore ciblés ! L'action informative du GEM prend ici tout son sens !

Elodie Rouanet
et Thibault Rauby



© Thibault Rauby



© Benoit Coray

Et... 11 cm pour ce petit mérou relâché par Nathalie et Benoît, après avoir été pêché à île Rousse, en Corse



© Sophie Fallourd

Un bébé mérou, guère plus gros, avait déjà été photographié au milieu des castagnoles quelques mois plus tôt à Porquerolles

Bébés mérous Inconnus... ou presque !

A l'occasion de la dernière assemblée générale du GEM, Marc André et Martin Daufresne ont présenté une courte vidéo enregistrée en septembre dernier dans la calanque du Mugel, à La Ciotat. Et surprise : au cours du visionnage de la séquence, ils ont découvert, au milieu d'un petit groupe de castagnoles, un bébé mérou long de quelques centimètres, apparemment très à l'aise devant l'objectif des deux apnéistes plongeurs du GEM.

Un Mérou au Vieux Port !

La pêche professionnelle aux petits métiers profite de l'accroissement des effectifs du mérou brun sur les côtes françaises. Un bénéfice du moratoire dont se félicite le GEM ! Ici, sur le quai de la Fraternité, une belle prise pour ce fileyeur de Marseille.



© Jo Harmelin

Ce dernier avait récupéré les deux bébés mérous trouvés dans des pneus parebattois au port de la Madrague de Montredon (voir l'article publié dans MARGINALIA n°10 sur Marseille : des bébés spontanés ? Michelin ?). Aujourd'hui, un des deux mérous a grandi et vit, tranquille, dans l'aquarium que le pêcheur lui a aménagé.

Les Embiez Nouveau pensionnaire à l'Institut

Le 25 mars dernier, un jeune mérou pesant 280 grammes a été capturé dans un filet au pêcheur professionnel, à 6 m de profondeur, entre le cap Sicié et la presqu'île du Gouf, tout près des Embiez. Le pêcheur a aussitôt confié sa prise, encore vivante,

à l'Institut Océanographique Paul Ricard, qui l'a hébergé dans un aquarium. Un exemple de plus de la collaboration instaurée depuis de nombreuses années entre le monde de la pêche et les scientifiques.



© Patrick Lelong

Proposition Dix ans fermes requis pour le(s) Mérou(s) !

Malgré l'existence d'un moratoire depuis 1993, la réoccupation des habitats potentiels par le mérou brun est lente hors aires marines protégées, notamment en raison d'un faible taux de reproduction. Le GEM a donc décidé de porter un projet de demande d'outil juridique qui garantisse leur retour et leur protection à long terme.

Depuis sa mise en protection partielle, le mérou brun recolonise peu à peu les habitats disponibles. Sur nos côtes continentales, il bénéficie d'un moratoire interdisant sa pêche sous-marine et à l'hameçon jusqu'au 31 décembre 2013. Dans les eaux corse, la pêche sous-marine est interdite jusqu'au 31 décembre 2012, mesure dont bénéficient également 4 autres espèces de mérous : la bâchette, le mérou gris, le cernier et le mérou royal.

Pour le mérou brun, le GEM propose, en Méditerranée continentale, la reconduction de l'arrêté actuel pour une durée de 10 ans. Une extension qui permettra de maintenir la réflexion des gestionnaires en fonction de l'évolution des populations. Même reconduction de 10 ans proposée en Corse, assortie d'une discussion engagée localement sur la pêche à l'hameçon. Pour les 4 autres espèces de mérous, une reconduction identique à celle

de l'arrêté concernant le mérou brun est demandée sur le continent, là aussi pour 10 ans. En Corse, reconduction, pour 10 ans, de l'arrêté actuel. Enfin, une harmonisation des dates entre la Corse et le littoral continental est proposée.

En marge de la demande de réglementation, le GEM rappelle l'importance des points essentiels suivants : la protection des habitats et des ressources éoliennes ; la préservation des espèces menacées ; la limitation du maillage des zones de protection forte ; la concertation avec les usagers ; la mise en place de moyens de surveillance pour faire appliquer la réglementation, avec une implication plus importante des usagers et, enfin, une plus large diffusion de la réglementation en vigueur (livret Chasse-Passion, FNPSA, FFESSM...).

Le GEM

Vigilance et information ! Braconnage : un problème (malheureusement) encore actuel !

Presqu'île de Giens. Il est entre 7 et 9 h du matin. Tous trois membres du GEM, nous sommes sur la route. Au même moment, deux chasseurs sous-marin sont en action. Un peu plus tard, nous nous équipons près des deux chasseurs qui eux, se déseguinent.

A côté d'eux, un petit mérou commence à sécher sur un banc. La discussion sera cordiale, mettant en évidence le manque de connaissance du chasseur qui a cru flécher une vielle (*Labrus merula*), pensant qu'il s'agissait soit (27 %) son collègue se montrait un peu polémique en insistant sur la présence trop importante du mérou à son goût. Nous citerons l'abondance de mérous à Port-Cros pour souligner que le manque de poisons dans les aires non protégées n'est pas la conséquence de celui-ci mais d'une multitude d'autres contraintes anthropologiques. Aucun mérou vivant ne sera d'ailleurs vu ce jour-là, dans une zone étendue et à l'habitat pourtant particulièrement favorable.

Le braconnage du mérou est une réalité dont il est difficile d'évaluer l'importance et l'impact sur les

stocks. Si certains chasseurs ou pêcheurs peuvent encore capturer des individus par ignorance, il convient de souligner que des prises intentionnelles sont très probables. Un mérou d'une soixantaine de centimètres a par exemple été retrouvé fléché, dans un trou, à près de 25 m de profondeur, au large de Fabregas, près de la Seyne-sur-Mer, au cours de l'été 2010. Compte tenu de la profondeur et de la taille de l'individu, il est difficile d'imaginer que le tir n'était, cette fois, pas intentionnel.

La moralité de cette histoire est claire, évidente : malgré une prise de conscience collective indéniable, il reste un effort d'éducation important à faire pour que ces petits (et moins petits) mérous puissent vivre en toute quiétude et que les chasseurs responsables ne souffrent plus de l'image négative que peuvent renvoyer certains pratiquants, peu scrupuleux ou plein d'ignorance, mais braconniers de fait.

Martin Daufresne

Législation

Le Décret du 13 janvier 2011 nouveau est arrivé !

Nouveauté sur plusieurs points, le Décret du 13 janvier 2011 est là ! La plus grande attention doit surtout être accordée aux différents arrêtés qui ne manqueront pas d'en décliner les multiples aspects.

Ce décret concerne toutes les immersions supérieures à 10 hectopascals soit 1 m d'onde. Que ce soit pour le Certificat d'aptitude Hyperbare (CAH), l'apnée, la plongée loisir ou les plongées au mélange, il nous impose, avant toute mission, de demander et de vérifier le CAH, le livret et le certificat médical valide (ce qui n'est certainement pas le cas) mais aussi le justificatif de contrôle validé par le détendeur personnels.

Un conseiller à la prévention hyperbare (CPH) est nommé. Son rôle est d'évaluer les risques, de mettre en œuvre les moyens de sécurité et d'améliorer la prévention des risques.

Attention à ce qui « change »

Ce qui change principalement est l'manuel de sécurité (sur site) contenant les fonctions et rôles de chacun, les équipements requis, les règles de sécurité, les éléments de plongée, les méthodes utilisées, les procédures d'alerte, des fiches de sécurité consignant niveau de chaque intervenant. Y seront également précisés le type de plongée, leur durée, les mélanges utilisés, l'analyse des gaz utilisés et les modifications de profils. Ces documents seront téléchargeables sur notre site du GEM ou sur la plateforme opérationnelle.

Autres points importants : une intervention ne peut être effectuée par une personne seule sans surveillance. Une équipe est constituée de 2 personnes

à minima, dont un opérateur CAH chargé de la surveillance, en capacité de porter les premiers secours et regroupant les moyens de communication d'alerte et de premier secours. Il y a possibilité d'alternance en regard de compétences identiques (CAH et Secours) sur les opérations.

Certains articles de ce décret demandent une « relecture ». Exemple : le cas de l'apnée en général, aussi bien en regard des profondeurs accessibles, que sur le niveau d'exigence (CAH).

En ce qui concerne l'utilisation du matériel personnel [bloc, détendeur...], les notions de moyens de communication..., il reste des précisions à faire.

Les nouvelles définitions de profondeurs réduisent les prérogatives de 10 m pour chacune des classes en regard des profondeurs et des classes du décret de 1990 abrogé. Cependant, les titulaires de certificats d'aptitude à l'hyperbarie délivrés antérieurement conservent le bénéfice des aptitudes précédemment définies.

En conclusion, il convient de suivre avec vigilance les arrêtés qui ne manqueront pas de sortir dans les différents cadres d'application de ce décret pour un ajustement durable.

Jean Cabaret

Et pour les Apnéistes ?

« S'il est une bonne nouvelle à propos du nouveau Décret, c'est la reconnaissance de l'activité apnée dans son cadre, le code du travail et l'œuvre normalement des perspectives bien codrées de l'utilisation de cette activité au plan professionnel. Cependant, plusieurs points méritent d'être explicités ou affinés. » Analyse de Michel Cantou, responsable de la sécurité « apnée » au sein du GEM.

Au chapitre premier, section 1, dans le cadre des dispositions générales de l'arrêté, l'article R 4461-1 précise que les dispositions du présent décret s'appliquent dès que les travailleurs sont exposés à une pression relative supérieure à 100 hectopascals dans l'exercice d'activités réalisées avec ou sans immersion. Ceci est donc bien clair concernant la pression relative de référence choisie qui permet d'englober toutes sortes de pratiques subaquatiques énumérées plus loin dans le décret. Ainsi, est mentionné le cas spécifique de l'apnée dans cet article, qui stipule que la pratique de l'apnée est autorisée pour les travailleurs disposant d'un CAH mention B « activité physique ou sportive » et que les conditions de cette pratique sont celles déterminées ou chapitre II du code du sport. Première interrogation concernant le cadre de cette pratique : cela concerne-t-il les opérateurs du GEM ?

Si cette mention B ne peut être appliquée dans le cadre des missions du GEM, l'article stipule que pour les travailleurs disposant d'un certificat mentionnant une activité physique mention B visées ou II de l'article R 4461-28, la pratique de l'apnée n'est autorisée que sous réserve que la pression relative d'exposition ne soit pas supérieure à 1 000 hPa.

Deuxième interrogation : sur ce point précis quels sont les critères retenus pour restreindre le travail en apnée à 1 000 hPa (10 m de profondeur) ? Il faut savoir que les mentions B de l'article R 4461-28 II englobent plusieurs types d'interventions aquatiques relatives aux activités professionnelles qui se déclinent de A à E, avec, notamment, mention B : h) Techniques, Sciences et autres interventions, qui semble

correspondre au cadre des missions du GEM, et plus largement à tous les travaux réalisés au plan scientifique. Des classes définissent, compte tenu de la pression relative maximale, la zone dans laquelle le travailleur peut intervenir. Ainsi la zone d'évolution de la classe 0 B est 1 200 hPa et celle de la classe 1 B est 3 000 hPa.

Ce qui voudrait dire que toutes les interventions en apnée réalisées dans le cadre du GEM depuis 1986 où la pression atteint ou dépasse 1 000 hPa était largement et couramment dépassée ne pourront plus l'être.

Le décret semble là, contionner l'apnée à une zone d'évolution subaquatique qui peut être fort préjudiciable au plan professionnel, non seulement à l'activité, mais aussi aux enjeux environnementaux. Il convient alors à la soupleuse utilisation de cette activité. L'apnée pourrait cependant tout à fait s'exprimer dans ces deux classes avec un protocole de pratique adapté à la zone d'évolution.

Spérons que le décret favorise l'expression de cette activité dans le travail et non pas la contraigne. Faudra-il par exemple que l'apnée passe par le spéciifique scaphandre pour pratiquer son activité au plan professionnel ?

Dans le contexte actuel de ce nouveau décret et dans l'attente des arrêtés conjoints précisant les conditions et modalités d'exercice des interventions en apnée, les conditions de pratiques doivent être définies avec une discrétilité avec cependant la réalisation d'une fiche sécurité spécifique apnée qui permettra au GEM d'anticiper une mesure qui sera exigée sous peu.

Michel Cantou

Polynésie française

Le « Kito » victime de ses amours ?

Malgré son nom courant, le mérour camouflage n'a que faire des amours secrètes ! *Epinephelus polyphakidion*, plus couramment appelé « Kito » par les habitants de l'archipel des Tuamotu, se réunit pour se reproduire en grand nombre, dans une aire bien précise. Problème : il fait alors l'objet d'une pêche intensive.

Long d'une soixantaine de centimètres, notre « kito » a une livrée ressemblant étrangement à celle du « Nassau grouper » des Bahamas. Comme c'est le cas chez la plupart des autres mérous, sa chair est délicieuse. Présent dans tout l'Indo-Pacifique, il fréquente les habitats riches en corail, notamment les atolls et se nourrit en majorité de crabes et de petits poissons. Tous les ans, à la même période, les individus sexuellement matures effectuent une migration de plusieurs kilomètres pour se regrouper et se reproduire.

Après une partie, voire

milliers sur le même site d'agrégation (aire de reproduction). C'est le moment attendu par les pêcheurs, qui peuvent alors capturer un nombre impressionnant de poissons de grande taille à moindre effort. Malheureusement cette pratique menace la pérennité de l'espèce puisque 60 % des agrégations exploitées par la pêche commerciale sont en déclin et 15 % sont déjà disparu.

Une étude a été menée par l'unité mixte de recherche et du service CRIORÉ, URN 3278 CNRS-EPHE (bâtie à Maoraa en Polynésie Française et à Perpignan), dans un atoll de 49 km² au sein de la réserve de biosphère de Farakava : Rakata. Ses objectifs étaient d'estimer la taille de la population et de comprendre ce phénomène si particulier d'agrégation de ponte. Parallèlement, la pêche effectuée par les habitants de l'atoll a été analysée afin de mettre en place une gestion durable de cette ressource. La mission a été organisée entre mai et mi-juillet 2010 afin de couvrir la période de reproduction (de mi-mai à fin juin), tout en permettant d'étudier la population hors période d'agrégation.

Pour estimer l'abondance du mérour camouflage, des comptages ont été réalisés à l'intérieur du

lagons, puis sur le site d'agrégation dans la passe après la migration des poissons.

Les résultats montrent que la population totale s'élève à environ 17 000 mérous, avec une abondance maximale de 1 600 individus sur un même site d'agrégation lors du pic de ponte (quelques jours avant la pleine lune de juin). La campagne de marquage-recapture a montré que certains mérous parcouraient plus de 10 km pour rejoindre le site d'agrégation.

Dans un même temps, les pêcheurs ont prélevé 7 684 poissons dans la passe, ce qui représente environ 25 % du nombre total de mérous camouflage à cette aggrégation de ponte.

L'oïolithométrie a mis en évidence que ces individus peuvent être âgés d'une vingtaine d'années, qu'ils atteignent leur première maturité sexuelle vers 4 ans et se transforment en femelle vers 6 ans, ce qui induit un renouvellement très lent de la population.

En conclusion de ces résultats, il semble que l'agrégation de ponte soit surrexploitée, ce qui est confirmé par les pêcheurs qui constatent un déclin des pêches année après année. Un suivi de cette agrégation de ponte confirmerait ces estimations, mais il est néanmoins possible de suggérer à la réserve de biosphère une gestion par quotas. Cela réduirait le nombre de mérous capturés sans créer de déséquilibres au niveau des sex-ratio induits par une limitation des tailles capturables.

Benoit Martin
et Guillaume Alainic



Patrick Louisy

première maturité sexuelle vers 4 ans et se transforment en femelle vers 6 ans, ce qui induit un renouvellement très lent de la population.

Côte des Maures et Trois Caps

Première Mission GEM / Observatoire Marin

Une « première » pour cette mission de comptages de mérous réalisée en octobre dernier. Des résultats très encourageants et de belles populations de mérous... à suivre.

Emblématique de Méditerranée, le mérour brun offre chaque saison plusieurs centaines de plongeurs locaux et extérieurs sur les côtes varoises. Depuis plusieurs années, l'Observatoire marin du Sivom du littoral des Maures réfléchissait avec le GEM sur l'opportunité/surviabilité d'une mise en place future des populations de mérous dans ses eaux. A partir de 2009, ce projet s'inscrivait même tout particulièrement dans le cadre de la mise en place d'un suivi des espèces patrimoniales de cette portion de côte varoise par l'Observatoire marin.

C'est du 15 au 17 octobre 2010 que s'est donc déroulée cette fameuse mission, avec 9 plongeurs et apnéistes du GEM, sous la responsabilité de Jean-Michel Cottalorda et Patrice Francour, et une logistique assurée par l'Observatoire marin.

Sur la photo ci-dessous, les membres de l'équipe de l'Observatoire marin et les plongeurs et apnéistes du GEM.

Sur la photo ci-dessous, les membres de l'équipe de l'Observatoire marin et les plongeurs et apnéistes du GEM.

Sur la photo ci-dessous, les membres de l'équipe de l'Observatoire marin et les plongeurs et apnéistes du GEM.



© DR

Deux sites principaux ont été choisis : les roches Quarolais (très fréquentées et oménagées à l'aide de bouées de surface) et les Brises (roches moins fréquentées et dépourvues de système d'amarrage). Une vingtaine de mérous de 40 à 100 cm ont été observés sur chacun des 2 sites, notamment entre 26 et 33 m de profondeur. De taille moyenne, la plupart d'entre eux mesuraient 65 à 70 cm de longueur.

L'inventaire réalisé par les apnéistes dans les ports côtiers, au droit de ces sites, a également permis de recenser 16 individus de 10 à 35 cm. La moitié mesuraient moins de 20 cm et étaient probablement âgés de moins de 2 ans.

En dehors des populations de mérous plus importantes que l'on peut trouver dans des espaces marins protégés tel que le Parc National de Port-Cros voisin, ces premiers résultats sont très encourageants et confirment le retour progressif du mérour sur le littoral des Maures.

Ils donnent également une indication très intéressante sur la biodiversité du milieu, car si ce prédateur et ses juvéniles sont présents, c'est que leurs habitats et leurs proies y sont également en quantités satisfaisantes. Organisées tous les 2 ou 3 ans, de nouvelles missions permettent de suivre l'évolution des peuplements de mérous du secteur de Cavalaire dans le temps.

Bérangère Casalta



© Jean-Michel Cottalorda

C'était hier...

La « Pompe à Mérous de Didi » : mode d'emploi !

Digne des inventions du professeur Tournesol, la « pompe à mérous » fait partie du musée de l'histoire de l'homme sous la mer. Pionnier de la plongée, Gérard Loridon se souvient de cet engin surprenant dont Frédéric Dumas s'est fait l'ardent défenseur.

Avec Philippe Tailliez et Jacques-Yves Cousteau, Frédéric Dumas complétait la trilogie historique des « Mousquemers ». Profil de jeune premier, apnéiste hors-pair, il avait une double passion : l'archéologie et la chasse sous-marine. Epoque où le glibier roi était le mérour. Bien avant de pouvoir disposer, en 1943, d'un scaphandre autonome, il avait recours, pour dormir plus longtemps sous l'eau, à une pompe à air et un tuyau flexible. Par la suite, nous les scaphandrières, nous utiliserons un appareil plus perfectionné, mais partant du même système, le narguile.

L'engin utilisé par « Didi », comme on l'appelait affectueusement à Satory, était composé d'une sorte de cylindre dans lequel l'air était comprimé à l'aide d'un levier à main, puis envoyé dans un récipient et expédié par moyen d'un tuyau que le chasseur tenait en bouche. Il pouvait ainsi disposer d'un peu d'air frais au cours de ses apnées, quand celles-ci se révélaient particulièrement difficiles. Souvent de forte taille, le mérour dépassait fréquemment les 30 kg et plus. Il devait être fléché du premier coup, le seul endroit mortel se trouvant être juste en haut de la tête. A quelques centimètres près, il n'était pas blessé. Dans ce cas, entraînant la flèche et le fusil suivis du chasseur, il allait s'enfoncer au plus profond de son trou. Là, il se gonflait et se coincait entre les parois



© Dany Loridon



© Dany Loridon

Gérard Loridon

Gérard Loridon

Gérard Loridon

Le « Vieux Scaph »

C'est ainsi que se nommait volontiers Gérard Loridon, une des figures les plus emblématiques du monde de la plongée. Il découvre la chasse à 16 ans et la plongée en scaphandre 2 ans plus tard, dans le milieu où combien difficiles des travaux sous-marins : vase, eaux turbides, froid et courants.

En 1954, avec André Galerne, un autre « grand » de la plongée d'hier, il tourne un film en mer de Corse et la partie des tous premiers plongeurs à en découvrir le bâti marin, récifs et échiquages. Il effectue des conserves militaires pour la Marine Nationale, comme plongeur d'assaut au GERS (Groupe d'Etudes et de Recherches sous-marines). Là, pour son plus grand honneur, il côtoie Philippe Tailliez, Jacques-Yves Cousteau et Frédéric Dumas. Toute sa

vie va être désormais consacrée à la mer. Il crée son entreprise de travaux sous-marins, la SERMAR, puis devient corailleur en Corse, avant de collaborer 3 ans à la COMEX.

Aujourd'hui à la retraite, il déploie une activité étonnante. Il est un des fondateurs de « SCAPH 50 », l'association des pionniers de la plongée professionnelle. Comme il l'a écrit dans son livre « Les 50 ans », il est l'auteur de plusieurs livres sur ses souvenirs de plongeurs et sur les nombreux personnages de l'aventure sous-marin qu'il a connus et appréciés. Avec son épouse Dany, elle-même artiste peintre, il partage son temps entre Six-Fours dans le Var et un petit masolet, qu'il a entièrement reconstruit au cœur des Cévennes.

Patrick Mouton

Au pays catalan... ... les Mérous se portent bien, merci !

Résultats plus que positifs lors de la dernière mission organisée le 16 septembre dernier dans la Réserve Naturelle Maritime de Cerbère-Banyuls.

C'est un des fers de lance du GEM : la population de mérous bruns bénéficie d'un suivi régulier dans de nombreuses aires marines protégées.

Dans la Réserve Naturelle Maritime de Cerbère-Banyuls (RNMCB), ces missions ont débuté en 2001. Deux types d'inventaire y sont organisés : un (tous les 5 ans) de l'ensemble des fonds rocheux de la réserve naturelle et un (tous les 2 ans) des sec rocheux de la zone de protection renforcée (ZPR), objet de la mission de septembre 2011.

Comme de coutume, les aspects logistiques étaient assurés par le Conseil Général des Pyrénées Orientales, gestionnaire de la RNMCB dont les agents se sont répartis l'organisation de la mission : la coordination technique, confiée à Frédéric Cadene et Jean-François Laffon, et la coordination scientifique placée sous la responsabilité de Jérôme Payrot et de Jean-Louis Binche. La mission a fait appel à des moyens matériels sérieux et désormais bien rodés. Deux bateaux : l'*Onada* (de la RNMCB) et la *Néréïs* (du Laboratoire Arago). L'ensemble des opérations a fait intervenir 10 plongeurs en immersion, 2 plongeurs en surface et 2 pilotes.

Pour établir un recensement du plus exhaustif possible, la méthode appliquée était identique à celle des précédentes missions, sur le principe d'inventaire mis en place par le GEM. Afin de couvrir l'ensemble des substrats susceptibles d'être fréquentés par le mérour brun, les plongeurs ont exploré la majorité des fonds rocheux de la ZPR, entre 3 et 30 m de profondeur. La distance parcourue par les plongeurs a été de l'ordre de 500 m, pour des plongées de 30 à 60 minutes se-

lon la profondeur et les zones. Pour chaque rencontre avec un mérour, le plongeur notaît l'heure (ou le temps d'immersion), la profondeur de l'observation, la taille du serranidé à 10 cm près, les caractéristiques de son habitat (roches, positionnées...) et la direction de son déplacement en cas de mouvement. Très important, ce dernier point permet ultérieurement de vérifier si un mérour n'a pas été observé par plusieurs plongeurs. Quatre secteurs ont été prospectés : 2 zones centrales au niveau du sec de Rédéris et 2 zones adjacentes, au nord et au sud.

Cet inventaire a mis en évidence une augmentation du nombre d'individus par rapport aux comptages précédents. Au total, 230 mérous bruns de 20 à 120 cm ont été comptabilisés dans la zone centrale de la ZPR. La structure démographique était majoritairement constituée d'individus moyens et grands. Taille et poids moyens des individus observés : 68 cm et 7,4 kg.

Une mission quinquennale est programmée du 12 au 16 (ou du 19 au 24) septembre 2011. Jérôme Payrot en sera son responsable scientifique. Elle n'est pas organisée par le GEM, mais plusieurs de ses participants en sont des membres actifs.

Patrick Mouton

La RNMCB tient à remercier les participants à cette mission : le Laboratoire Arago, les Pompiers Plongeurs, la Gendarmerie Nationale - Brigade Nautiluse, les Pompiers Plongeurs du SDIS 66, ainsi que l'ensemble des plongeurs professionnels.

Comptage en apnée Le « Discours de la Méthode »

Depuis plusieurs années, le GEM a mis au point, testé et affiné une technique de comptage en apnée qui, aujourd'hui, permet d'obtenir des résultats tout à fait précis. Palmes aux pieds, masque sur le visage : on y va !

Evoluant par binôme(s), les opérateurs, à chaque mérour repéré, notent sur une plaquette plusieurs informations, comme la profondeur, le site, la taille, et l'attitude du poisson. Ces renseignements pourront être par la suite exploités par les scientifiques du GEM. Pour ce faire, une préparation préalable des plaquettes est nécessaire afin de pouvoir noter efficacement et rapidement ces différentes informations.

Dans ces conditions, la progression sera alors peut-être la suivante. Aussi est-il fort utile de rappeler qu'un comptage ne doit en rien ressembler à une sorte de compétition où le « meilleur » sera tel qui a repéré le plus grand nombre de mérous.

Le comptage de mérous en apnée tel que nous le pratiquons, se fait sur des fonds allant de 0 à 15 m.

Cette première tranche de profondeur a été choisie pour plusieurs raisons, dont une repose sur un paramètre essentiel : la visibilité dans l'eau jusqu'à 15 m.

Le comportement d'une espèce vivant dans une aire marine protégée est complètement différent de celui qu'elle adopte dans une zone non protégée. Dans le premier cas, l'interdiction de la pêche sous-marine, de la pêche à l'hameçon et la vitesse réduite des embarcations assurent la quiétude de tout l'écosystème. L'ensemble de l'habitat est occupé et les mé-

rous se laissent approcher à moins d'un mètre (étude en cours).

Au sein d'un espace marin non protégé, le comportement de l'espèce - est très différent. Les jeunes mérous sont contraints de se réfugier dans les zones plus profondes où l'habitat peut être moins adapté (deuxième étude en cours). Entre 0 et 15 m, les poissons sont en effet très fuyants et le repérage depuis la surface devient souvent difficile. La distance d'appréhension du poisson est très variable, en tous cas bien supérieure à un mètre pour des mérous ayant dépassé l'âge d'un an.

Un plaisir, d'abord !

De nombreux opérateurs sont capables d'atteindre des profondeurs bien plus grandes, au-delà de 25 ou 30 m parfois. Mais l'avantage de la zone des 15 m est la plus grande facilité de suivi du coéquipier lorsqu'il aperçoit une mésange dans la zone de visibilité.

Le comportement d'une espèce

vivant dans une aire marine protégée est complètement différent de celui qu'elle adopte dans une zone non protégée. Dans le premier cas, l'interdiction de la pêche sous-marine, de la pêche à l'hameçon et la vitesse réduite des embarcations assurent la quiétude de tout l'écosystème. L'ensemble de l'habitat est occupé et les mé-

Marc André et Francis Sourbes

Aux îles de Marseille Mission « Mérous 2010 »

Le septième comptage de mérous bruns et de corb, organisé par la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques des Bouches-du-Rhône du Comité Départemental de la FFESSM, en partenariat avec le GIP des Calanques et l'Office National de la Mer, a eu lieu samedi 18 septembre 2010 au départ du Yachting Club de la Pointe Rouge, dans des eaux marseillaises « clémentes » (19°C).

Une organisation désormais bien rodée, avec l'embautage de 5 clubs de plongée (YCP, ASPT, Sar club, PPA, Euroscuba), le soutien scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue et du Centre d'Océanologie de Marseille, et, bien sûr, l'aide précieuse du GEM. Grâce au soutien logistique du Conservatoire Etudes et Écosystèmes de Provence, et la mise à disposition de 2 bateaux de sécurité, nous avons pu élargir les sites de comptage.

Ces opérations de recensement, centrées principalement sur les archipels de Riou et du Frioul, avec cette année un site au niveau du Cap Morgiou, ont permis d'observer le nombre d'individus à un mètre, T, et s'inscrivent dans une démarche pour le futur Parc National des Calanques. Les zones ont été prospectées de

10 à 40 m de profondeur, avec en moyenne 3 palanquées de 3 plongeurs.

Bilan : 55 plongeurs (niveau 3 début à minime), 98 plongées, 13 sites prospectés pour un total de 45 mérous et... un banc de corb, soit 100% de succès. Petit rappel... « La Pierra aux corbs ».

Cette opération a permis aux plongeurs de mieux comprendre les effets de la protection des espèces emblématiques et patrimoniales de la Méditerranée, et parfois même de découvrir ces espèces.

Au niveau du protocole, l'utilisation de cordelles de 50 cm, le journalier et la requête à l'opérateur de noter avec les paramètres à noter (temps d'immersion, taille, profondeur, habitat, livré, comportement, direction de déplacement) et des silhouettes de mérous (fabriquées par la CEB13) de différentes tailles, ont permis d'obtenir des informations assez fiables.

Un grand merci à tous les acteurs et bénévoles. Prochain RDV : samedi 10 septembre 2011 (samedi 1er octobre, en cas de mauvais temps).

Christine Roche-Olivier,
Présidente de la CEB13 FFESSM

Poster

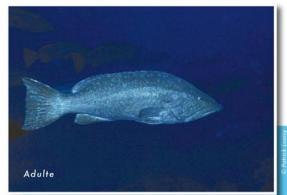
Mérous d'Europe et de Méditerranée

De la plus petite blennie au grand requin blanc, la Méditerranée regroupe plus de 600 espèces connues de poissons. Un bel éventail ichthyologique, remarquable par sa diversité. Et, le savez-vous, le mérour brun est présent dans 10 pays d'Europe. Du détroit de Gibraltar à l'embouchure du canal de Suez, on ne dénombre pas moins de 9 autres espèces de mérous, connues depuis l'antiquité ou découvertes plus récemment.

Neuf de ces espèces appartiennent à la famille des Serranidés, la dixième (le cernier, un proche cousin) à celle des Polyprionidés. Presque tous ces mérous peuvent également être observés dans le « Mare Nostrum ».

Dans le poster ci-après, MARC-NATUS vous les présente de manière aussi complète que possible, avec photos à différents stades, dessins et textes descriptifs.

Mérous d'Europe et de Méditerranée



Le mérou royal
(parfois nommé badèche rouge)
Myctophopera rubra

- Taille : 40 - 80 cm (max. : 120 - 140 cm).
- Profondeur : 15 - 50 m (extrêmes : 0 - 100 m).
- Distribution : Atlantique tropical et subtropical, sur les côtes méditerranéennes continentales). Côtes continentales de l'Amérique tropical, jusqu'au nord de l'Équateur. Méditerranée (assez commun sur les côtes méditerranéennes).

Spécie de fonds rocheux, nageant souvent plusieurs mètres au-dessus du fond. Jeunes à faible profondeur.



- Mâchoire inférieure très prononcée.
- Petites taches blanches partielles régulières et irrégulières sur le corps (souvent peu visibles, voire absentes, chez les juvéniles).
- Noisette caudale légèrement concave, les extrémités en pointes.
- Teinte bleu-grisâtre, toutes choses du corps plus développées ventralement.

- Jenne (20 - 30 cm)
 - Une ou plusieurs lignes sombres sur l'opercule (dont l'une au bord supérieur du operculo).
 - Noisette caudale légèrement convexe.

- Juve (6 - 15 cm)
 - 2 lignes obliques sombres sur l'opercule.
 - Tache noire en selle sur le dessus du pectorale court.



Le mérou brun
(ou mérou noir)
Epinephelus marginatus
(anciennement Epinephelus guaza)

- Taille : 80 - 100 cm (max. : 140 - 150 cm).
- Profondeur : 10 - 50 m (extrêmes : 0 - 200 m).

Distribution : Present en France, Maroc, Afrique du Nord, Golfe de Guinée (zone tropicale), Méditerranée (assez rare dans le nord, commun dans le sud). également présent en Afrique centrale et ouest de l'Afrique, jusqu'à dans l'Océan Indien.

Especie de fonds rocheux, appréciant les grottes et abris. Jeunes partent à basse profondeur.



- Mâchoire inférieure prédominante.
- Noisette caudale et parties postérieures des nageoires dorsale et anale sont très brunes (noisettes très foncées, tout le long de la queue).

Autres critères : Queue arrondie, devant presque droite chez les grands adultes.



- Noisette caudale et parties postérieures des nageoires dorsale et anale grisâtres.



- Cil proportionnellement plus gros que chez l'adulte.
- Deux ou plusieurs lignes sombres sur l'ail bien visibles.
- Dessins clairs souvent plus jeunes que blancs.



La badèche
Epinephelus costae
(anciennement Epinephelus alexandrinus)

- Taille : 70 - 100 cm (max. : 140 cm).
- Prof. : 10 - 100 m (extrêmes : 200 - 300 m).

Distribution : Atlantique tropical et subtropical, Méditerranée (peut faire occasionnellement), Atlantique tropical, jusqu'au sud de l'Espagne (zone tropicale), Afrique centrale et ouest de l'Afrique, jusqu'à dans l'Océan Indien.

Espèce appréciant les zones mixtes entre roche et sable, parfois proche du fond, parfois en pleine eau. Jeunes à faible profondeur.



- Mâchoire inférieure prédominante.
- Une marque jaune d'oil allongée en arrière de l'œil (peut être peu visible).
- Chez les juvéniles, une tache orange surmontée chez le jeune, devient rapidement noire chez l'adulte. Souvent des lignes sombres moins sombres discrètement.



- Mâle reproduiteur
 - Marque jaune bien visible.
 - Une ligne orange surmontée d'une ligne noire irrégulière.
- Juvénile (5 - 25 cm)
 - 2 lignes sombres obliques sur l'opercule.
 - 3 ou 5 lignes sombres le long du corps.



Des Espèces méridionales

Le mérou blanc
Epinephelus aeneus

- Taille : 80 - 100 cm (110 cm).

Prof. : 20 - 100 m (extrêmes : 2 - 200 m).

Distribution : Atlantique tropical, jusqu'au Maroc ; Côtes méditerranéennes d'Israël et du Liban, mais pas dans la Méditerranée orientale. Non signalé en France. Immature par la Gironde.

Espèce de fonds meubles, souvent rencontrée près des épaves ou roches isolées sur le sable.



Juvénile (6 - 12 cm)

- Noisettes périostiales et péri-branchiales (atteignant l'anus).
- Noisettes de la même tête chocolat foncé que le corps, avec une fine bordure plus pâle.

Le mérou de Haïfa
Epinephelus haifensis

- Taille : 70 - 80 cm (max. : 110 cm).

Prof. : 20 - 100 m (extrêmes : 20 - 220 m).

Distribution : Atlantique tropical, jusqu'au Maroc ; Côtes méditerranéennes d'Israël et du Liban, mais pas dans la Méditerranée orientale. Non signalé en France.

Espèce mal connue. Les juvéniles se rencontrent parfois dans des épaves entre 30 et 50 m ; les adultes sont peints quels qu'ils soient de 90 m à



Juvénile (6 - 12 cm)

- 2 lignes blanches (les nectaires) en arrière de l'ail, une étroite en prolongement de la moitié.
- Queue arrondie.



Adulte

Des immigrés récents

Le mérou à taches oranges
Epinephelus coioides

- Taille : 70 - 80 cm (max. : 100 cm).

Distribution : Espèce Indo-Pacifique immigrée en Méditerranée orientale par le canal de Suez. Un individu observé dans le nord de l'Adriatique. Non signalé en France. Mer Rouge.

- Livré standard
 - Corps bleu-grisâtre, tache orange.
 - 2 lignes noires royantes derrière l'ail (peu visibles chez les grands individus).
 - Noisette caudale et parties postérieures des nectaires bleues et marquées de taches blanches.
 - Corps brun grisâtre uniforme, avec parfois des taches sombres indistinctes (petits individus surtout).



Le mérou de Malabar
Epinephelus malabaricus

- Taille : 80 - 100 cm (max. : 115 cm).

Distribution : Espèce Indo-Pacifique immigrée en Méditerranée orientale par le canal de Suez. Non signalé en France. Mer Rouge.

- Livré standard
 - Nombrils pointus forcés sur le corps et les nectaires.
 - Corps bleu-grisâtre uniforme, avec parfois des taches sombres sur le corps (meilleur discernables sur les horrea sombres).
 - 5 bretes sombres plus ou moins marquées, plus distinctes que chez Epinephelus coioides.



Le mérou à points bleus
Cephalopholis taeniops

- Taille : 40 - 50 cm (max. : 70 cm).

Distribution : Atlantique tropical et subtropical ; de l'ail (ou deux) également pour la Méditerranée. Non signalé en France. Immature par Gibraltar.

- Livré standard
 - Corps et nectaires rouges, couverts de points bleus.
 - Une ligne bleue sous l'ail.
 - La partie postérieure, la partie de l'ail apparaît brun sombre.



Pour en savoir plus :
Guide d'identification des Poissons marins – Europe et Méditerranée, de Patrick Lousy aux Editions Ulmer (dont sont extraits les dessins de ce poster).
www.gemmerou.org et www.peaubleue.org

ULMER



Vos observations nous intéressent !

Si vous avez observé quelque chose qui n'appartient pas à la liste des espèces (ou à la taille), ou si vous avez des observations particulières, n'hésitez pas à nous en parler pour venir nos précieuses informations !

jean-michel.cotillard@unice.fr ou sur www.gemmerou.org

date, profondeur et lieu d'observation, photos, taille des individus, autres précisions, photo,



Les mérous font partie de la famille des Serpentes, tout comme leurs petits cousins les serpents. Le cernier, quant à lui, appartient à une famille proche, les Polyprionidae.



Approcher les mérous en plongée

Comme tous les animaux sauvages, les mérous sont naturellement craintifs. En même temps, comme la plupart des grands prédateurs, ils sont à l'affût des perturbations ou des nouveautés dans leur environnement. Et l'arrivée d'un étrange palmipède qui fontrisse à pleines bulles est assurément une perturbation !

Pour que la curiosité du mérou l'emporte sur la crainte, diminuez d'abord la perturbation : respectez lentement nagez tranquillement, sans soyons-nos. Et surtout, n'yez pas l'air de vous intéresser à lui. Que ce soit par votre regard, votre rythme cardiaque, voire simplement votre état de tension, les poissons per-



Sandrine Ruilton

çoivent parfaitement l'attention que vous leur portez. Et sous la mer, faire l'objet d'une attention excessive est rarement de bon augure...

Alors, que faire lorsqu'on voit un mérou ? Voici une technique parmi d'autres : cherchez de toute urgence la limace de mer la plus proche, scrutez attentivement ses rhinophores, détailliez son panache branchial... Et selon toute probabilité, le mérou devrait être là, derrière vous, à se demander ce que vous fabriquez.

Patrick Louisy

La dernière surprise de Jacques...

Jacques Laborde est parti brusquement, sans nous prévenir. Il était connu de beaucoup sous le surnom de Dagobert, ou Dago. Un surnom acquis dès les premiers jours de notre compagnonnage sur les bancs de l'Université en 1953, dû à un chandail mis à l'envers, et qui allait à merveille à sa géniale fantaisie.

Dès le début de ses études universitaires, Dagobert a été saisi par une passion communicatrice pour la plongée sous-marine qui couvrait un champ de recherche immense. Piller de la première promotion du Certificat d'Océanographie à Marseille, créé par le professeur Jean-Marie Pérenès en 1954, il a su intégrer cette passion, gée dans le milieu universitaire dès ses premiers travaux, entre autres par son doctorat de 3^e cycle, réalisé sur le coralligène de Méditerranée.



D.R.

Sur la Calypso, en Grèce (1955)

Jacques Laborde, en partie grâce à une expédition sur la Calypso. Sa carrière d'enseignant et de chercheur s'est ensuite déroulée au Brésil, à Madagascar, en Côte d'Ivoire, avant un retour dans l'Université marseillaise, il savait déjà être un enseignant enthousiasmant, mais aussi un pédagogue passionnant auprès des plongeurs scientifiques amateurs. Son œuvre scientifique a porté sur bien des sujets, le coralligène, les grottes sous-marines, les niveaux marins anciens, avec un amour particulier pour les coraux et les récifs coralliens.

Doté d'une imagination débridée et d'un humour dévastateur liés à une grande rigueur scientifique et à une culture diversifiée, Dagobert était souvent surprenant. Cette dernière surprise nous fait une peine immense.

Jean Vacelet



Mission Port-Cros/ Antédon (1976)

© Jean Vacelet

Au programme 2011 Le GEM « sur (presque) tous les fonds »

Les Aresquiers

Inventaire de la faune de ce plateau situé face aux plages du Longuedoc, du 4 au 6 août. Au programme : comptage de mérous, mais aussi des autres espèces de l'ichtyofaune. La logistique et l'hébergement seront assurés par la Station de Biologie Marine et Lagunaire de Sète. Responsables : François Bonhomme et Michel Contou.

Calanques de Marseille

Prochain rendez-vous : samedi 10 Septembre 2011 (ou samedi 1^{er} octobre, en cas de mauvaise météo).

La Ciota

Organisé par Jean-Michel Cottalorda et Patrice Francour avec l'aide précieuse de Gérard Carriodano, le prochain comptage GEM de La Ciota se déroulera du vendredi 23 au dimanche 25 septembre (ou du vendredi 30 septembre au dimanche 2 octobre, si la météo ne le permettant pas).

Bagnols, le Tuf et Presqu'île de Giens

De petites missions sont organisées dans ces 2 zones de Port-Cros et de Giens pour tester la sensibilité du Mérour André. Objectif : réaliser un inventaire de la population de jeunes mérous, mais aussi étudier leur comportement social, de la surface à -10 m, et la structure de leur habitat. La mission se déroule également désormais autour de la presqu'île de Giens, avec la même équipe et selon le même protocole désormais bien rodé. Objectif : comparer une zone incluse dans une aire marine protégée à une qui ne l'est pas.

Les Mérous et le GEM remettent leurs partenaires

Le GEM est une association qui fonctionne, en partie grâce à la collectivité de ses membres. L'organisation ou la participation à des missions, manifestations publiques et congrès, mais aussi la création et la diffusion d'outils de sensibilisation entraînent par contre des frais pris en charge par nos partenaires publics et privés. Ceci permet de fixer des liens durables avec les personnes et institutions sensibilisées par les messages portés par le GEM. Aussi, à chaque fois que cela se présente, nous tenons à remercier nos fidèles partenaires et espérons les remercier encore.

Jacques Rancher

Retrouvez le GEM sur www.gemlemerou.org

Avec des informations sur le GEM, ses objectifs et contacts, des références bibliographiques, un historique des missions... Mais également une version téléchargeable d'articles, posters et communications de symposiums, des moratoria sur le mérour et de tous les numéros de... MARGINUS

En savoir plus...

Membres du GEM : les nouveaux !

Diversification des compétences et « coup de jeune » dans les rangs : le GEM compte cette année 9 nouveaux membres et 3 nouveaux membres correspondants. Les premiers sont : Benoît Lefebvre, biologiste marin du CRIOB de l'Ifremer ; Paul soi... édition, les mérous étaient à l'honneur de la couverture, signée Eric Volto. Distribué gratuitement grâce à ses partenaires, Mer Vivante est également sur www.mervivante.net/



Pour reconnaître mérous ... et autres poissons

Une référence : le Guide d'identification des poissons marins - Europe et Méditerranée de Patrick Louisy (Editions Ulmer).



Prix du meilleur guide sous-marin

Méditerranée »

C'est le titre du premier ouvrage de la collection lancée par l'Institut Océanographique, aux Éditions du Rocher. Un ouvrage auquel ont collaboré plusieurs membres du GEM.



Philippe Robert

MARGINUS est une publication annuelle éditée par le Groupe d'Etude du Mérour BP 220, 83140 Six-Fours-Plages

Président : Philippe Robert, Vice-président : Michel Contou, Secrétaire : Frédéric Bochet, Secrétaire : Patrick Le Long

Rédacteur en chef : Patrick Mouton

Comité de lecture : Jean-Louis Birche, Michel Contou, Jean-Michel Cottalorda, Patrice Francour, Anne Gonfaure, Jean-Georges Hornein et Philippe Robert

Nouvelle maquette, info-graphisme et coordination : Jean-Michel Cottalorda

Impression (unitali) : Centre de Production Numérique de l'Université Nice Sophia Antipolis

Remerciements : Jean de Vaugelas et Pascale Bodilis

Numéro tiré à 3 000 exemplaires



www.gemlemerou.org

